

Procès-verbal de séance

Séance du 07 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un le sept avril à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 30 mars 2021, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes communale (*Covid 19 – Mesures de distanciation*), sous la présidence de M. Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Sabrine ARTERO, Laetitia BAILLY, Pauline BRACONNIER, Alain BRANTUS, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Maurice TRUCK, Thomas WIART</p> <p>EXCUSEES : Magali CHERRARED (<i>pouvoir à A. Lambert</i>), Lydie DELMOTTE (<i>pouvoir à L. Bailly</i>)</p> <p>ABSENTS :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13</p> <p>Votants : 15</p>
---	--

Philippe Ramaye est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 17 mars 2021 reportée. Explications en fin de séance.

Délibérations n° 2021/04/07 et n° 2021/04/08

Finances. Budget principal – Comptes administratif et de gestion pour l'exercice 2020

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	1.020.853,49€	688.101,98€	332.751,51€	86.305,44€	419.056,95€
	Section d'investissement	950.191,81€	427.911,78€	522.280,03€	624.991,13€	1.147.271,16€
	Budget total	1.971.045,30€	1.116.013,76€	855.031,54€	711.296,57€	1.566.328,11€
Restes à réaliser	Section de fonctionnement					
	Section d'investissement		313.705,91€	- 313.705,91€		-313.705,91€
	Budget total		313.705,91€	- 313.705,91€		-313.705,91€
Résultat cumulé (réalisations et restes à réaliser)		1.971.045,30€	1.429.719,67€	541.325,63€	711.296,57€	1.252.622,20€

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget principal est donc de 1.566.328,11€.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc de 1.252.622,20€.

Pour rappel, Monsieur le Maire est absent au moment du vote du compte administratif.

Unanimité

NB. Question des nouveaux élus en 2020 : pourquoi Monsieur le Maire sort-il au moment de débattre du compte administratif?

Pour rappel, le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes. L'article L. 2121-14 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote, dans le souci de sauvegarder l'indépendance du conseil municipal.

Délibérations n° 2021/04/09 et n° 2021/04/10

Finances. Budget annexe de l'eau – Comptes administratif et de gestion pour l'exercice 2020

BUDGET ANNEXE DE L'EAU						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	135.189,55€	66.807,58€	68.381,97€	30.844,87€	99.226,84€
	Section d'investissement	8.433,74€	7.951,80€	481,94€	88.714,53€	89.196,47€
	Budget total	143.623,29€	74.759,38€	68.863,91€	119.559,40€	188.423,31€
Restes à réaliser	Section d'exploitation					
	Section d'investissement	0,00€	11.568,00€	-11.568,00€		- 11.568,00€
	Budget total	0,00€	0,00€	-11.568,00€		-11.568,00€
Résultat cumulé (réalisations et restes à réaliser)		143.623,29€	91.667,93€	57.295,91€	119.559,40€	176.855,31€

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget annexe de l'eau est donc de 188.423,31€.

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 176.855,31€.

Pour rappel, Monsieur le Maire est absent au moment du vote du compte administratif.

Unanimité

Délibération n° 2021/04/11

Finances. Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

2020	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations : Section de fonctionnement	1.020.853,49€	688.101,98€	332.751,51€	86.305,44€	419.056,95€

Il est décidé de reporter 69.056,95€ en recettes de fonctionnement et d'affecter 350.000€ en réserves d'investissement sur l'exercice 2021.

Unanimité

Délibération n° 2021/04/12

Finances. Budget annexe de l'eau - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

2020	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations : Section d'exploitation	135.189,55€	66.807,58€	68.381,97€	30.844,87€	99.226,84€

Il est décidé de reporter 99.226,84€ en recettes d'exploitation sur l'exercice 2021.

Unanimité

Délibération n° 2021/04/13
Finances. Budget principal – Budget primitif 2021

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	384.914,42	002	Résultat reporté	69.056,95
012	Charges de personnel et frais assimilés	155.200,00	013	Atténuation de charges	7,72
014	Atténuation de produits	128.746,00	70	Produits des services....	33.881,33
65	Autres charges de gestion courante	240.634,36	73	Impôts et taxes	652.398,00
66	Charges financières	2.505,22	74	Dotations, subventions et participations	154.151,00
67	Charges exceptionnelles	3.000,00	75	Autres produits de gestion courante	70.405,00
022	Dépenses imprévues	65.000,00	76	Produits financiers	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	77	Produits exceptionnels	100,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	980.000,00€		Recettes de fonctionnement - Total	980.000,00€

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
16	Remboursement d'emprunts	45.529,90	001	Solde d'exécution reporté	1.147.271,16
20	Immobilisations incorporelles	1.000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	47.463,84
21	Immobilisations corporelles	364.464,19	1068	Excédents fonctionnement capitalisés	350.000,00
23	Immobilisations en cours	1.263.705,91	13	Subventions d'investissement	253.495,00
020	Dépenses imprévues	125.300,00	16	Emprunts et dettes assimilées	1.770,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	041	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1.800.000€		Recettes d'investissement - Total	1.800.000€

Unanimité

Délibération n° 2021/04/14
Finances. Budget annexe de l'eau – Budget primitif 2021

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	98.623,15	002	Résultat reporté	99.226,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	013	Atténuation de charges	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	70	Produits des services....	62.518,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	73	Impôts et taxes	0,00
66	Charges financières	0,00	74	Dotations, subventions et participations	12.255,16
67	Charges exceptionnelles	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
68	<i>Dotations aux amortissements</i>	8.294,74	76	Produits financiers	0,00
022	Dépenses imprévues	7.082,10	77	<i>Produits exceptionnels</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	60.000,00			
	Dépenses de fonctionnement - Total	174.000,00€		Recettes de fonctionnement - Total	174.000,00€

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	001	Solde d'exécution positif reporté	89.196,47
13	Subventions d'investissement	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	508,79
16	Remboursement d'emprunts	0,00	1068	Affectation du résultat	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13	Subventions d'investissement	50.000,00
21	Immobilisations corporelles	262.000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	54.000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	8.294,74
020	Dépenses imprévues	0,00	021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	60.000,00
	Dépenses d'investissement - Total	262.000,00€		Recettes d'investissement - Total	262.000,00€

Unanimité

Une enveloppe de **six mille euro au titre de subventions de fonctionnement** pour l'exercice en cours est répartie comme suit entre différentes associations :

- ALMA 74 150€
- Association des Œuvres scolaires 700€

- APEDYS	200€
- Banque alimentaire de Haute-Savoie	200€
- Bibliothèque de Saint-Germain-sur-Rhône	850,50€
- Espace Femmes	300€
- Football Club de la Semine	300€
- Graines d'Amis	200€
- Handi Sport	200€
- La Yaute	1.000€
- Locomotive	200€
- Restaurants du Cœur	600€
- SEPAS Impossible	200€
- Service d'Entraide Familiale	400€
- SORGIA FM	300€
- Tir sportif de la Semine	200€

Unanimité

Délibération n° 2021/04/15

Fiscalité. Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

En raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation et du mécanisme de compensation appliqué pour les collectivités locales, la commune décide de ne pas modifier les taux appliqués en 2020. Pour mémoire, ces impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis l'année 2014.

Précision : la taxe foncière sur les propriétés bâties (*taux de 12,03%*) est transférée du Département à la Commune. Ce système compense la perte de la taxe d'habitation pour la commune mais n'a donc aucune incidence sur le contribuable.

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2020	Taux 2021 *dont taux CD74 2020 = 12,03%	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	1.510.000	7,58%	*19,61%	296.111
Taxe foncière (non bâti)	12.000	52,38%	52,38%	6.286
CFE	1.525.000	20,02%	20,02%	305.305
				607.702
<i>Pour information</i>	<i>Bases 2020</i>	<i>Taux 2017</i>		<i>Produit correspondant</i>
Ressources à compenser <i>Taxe d'habitation</i> <i>Alloc compensatrice TH</i>	851.466	10,94%		93.150€ 3.106€
Ressources de compensation <i>Produit TFPB perçu par CD74</i> <i>Alloc compensatrice TFPB</i>				179.011€ 31€
Différence entre ressources à compenser et celles transférées par le CD74				-82.786€
Contribution après application du coefficient correcteur de 0,716251				-84.021€

Unanimité

Délibérations n° 2021/04/16 et 2021/04/17

Bâtiments communaux. Rénovation énergétique – Salle des fêtes : remplacement du système de chauffage et ventilation, des menuiseries extérieures et isolation du bâtiment

La loi ASAP du 7 décembre 2020 entrée en vigueur le 8 décembre 2020, permet de réaliser des travaux d'un montant inférieur à 100.000€ hors taxes sans publicité, ni mise en concurrence préalable jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la délibération n° 2021/04/13 du 07 avril 2021 approuvant le budget primitif communal pour l'exercice 2021 et dans lequel sont inscrits les crédits nécessaires à l'opération de rénovation énergétique de la salle des fêtes,

Considérant l'urgence de procéder au remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes, hors d'état de fonctionnement depuis plusieurs mois (*chaudière fuel*), et la nécessité de procéder à l'isolation du bâtiment en parallèle de cette opération,

Constatant le retrait de Madame KIT sur ces points de délibération,

Le conseil municipal confie l'ensemble de cette opération à l'entreprise KIT BAT, de Saint-Germain-sur-Rhône.

Unanimité

Délibération n° 2021/04/18

Eau potable. Tarifs applicables au 1^{er} août 2021

Le SMEBS (ex. SIE de la Semine) applique systématiquement, chaque année, une augmentation du prix de vente de l'eau aux communes adhérentes. Or, depuis 2013 la commune de Saint-Germain-sur-Rhône n'a pas modifié ses tarifs de vente aux usagers.

Après une analyse approfondie des tarifs appliqués et des besoins de la commune pour équilibrer son budget annexe tout en permettant de réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable, le conseil municipal décide de réviser ses tarifs selon les critères suivants :

- 1,47€ le m³ pour toute consommation inférieure ou égale à 500m³
- 1,40€ le m³ pour toute consommation au-delà de 500m³
- 40€ pour la part fixe facturée annuellement aux abonnés

La période de facturation s'étendant du 1^{er} août au 31 juillet, cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} août 2021 (facture au 31 juillet 2022).

Unanimité

Questions diverses et informations

- Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021. Composition des bureaux de vote confirmée.
- Notre secrétaire de mairie subit actuellement de nombreux examens médicaux en raison d'un important problème de santé révélé dernièrement. L'organisation du secrétariat (ouverture au public, gestion des dossiers urgents..) sera adaptée dans les mois qui viennent en fonction des absences de Marie-Laure Durix. Un soutien administratif sera apporté par Madame Bernard-Masson, secrétaire de mairie de Chêne-en-Semine. Toutes les informations seront communiquées ultérieurement.
- La journée Nettoyage de printemps, prévue ce samedi 10 avril, est reportée.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h45

Le Maire,
Alain LAMBERT

